



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale  
des Territoires**



Metz, le 15 février 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'Eau – Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

Affaire suivie par : **Vincent HENNEL**  
Tél : 03.87.28.30.87  
E-mail : vincent.hennel@moselle.gouv.fr

La responsable de l'Unité Police de l'Eau  
à

**Monsieur le Maire**  
**Mairie**

**3, rue de la Libération  
57450 CAPPEL**

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant le projet de restauration du ruisseau de Cappel (57).  
Courrier d'accord immédiat.

**RÉF.** : /

**PJ.** : 3

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),  
concernant l'opération suivante :

> Projet de restauration du ruisseau de Cappel – Commune de Cappel (57450).

Ce dossier a été déposé par : Communauté de Communes de Freyming-Merlebach 2, rue de Savoie  
57800 Freyming-Merlebach

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

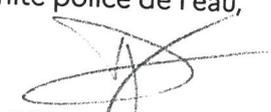
- un exemplaire du dossier de déclaration,
- une copie du récépissé de déclaration n°57-2021-00035, en date du 15 février 2021,
- une copie du courrier d'accord immédiat à la réalisation de l'opération, en date du 15 février 2021.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période  
de un mois minimum, une copie du récépissé de déclaration précité.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates  
de la publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,

  
Céline DELLINGER